

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
20 DÉCEMBRE 2022**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Aucun
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
 - 4.1 Aucun
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Aucun
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Autorisation - Octroi d'un mandat de réalisation d'une vente par encan des biens recueillis par la municipalité lors de l'éviction du 19 septembre 2022
 - 6.2 Autorisation - Modification du cadre des ressources humaines touchant les cols bleu
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1 Adoption - Règlement no.527 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2023
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Aucun
- 9 TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 Aucun
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
 - 10.1 Autorisation - Modalités de contribution au financement des célébrations du 200ième des Municipalités de Napierville et de St-Cyprien-de-Napierville
 - 10.2 Autorisation - Mandat de représentation et d'organisation du volet professionnel de la CAAF Louis-Cyr
- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
 - 11.1 Aucun
- 12 VARIA
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le Mardi, le 20 décembre 2022 à 19h30 par vidéoconférence tel que prescrit par l'arrêté du ministre de la Santé et des Services sociaux.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Marie Mercier, maire
M. Gérard Dumesnil conseiller poste #1
M. Michel Monette conseiller poste #2
M. Martin Van Winden conseiller poste #3
Mme Josiane Surprenant conseillère poste #5
M. Jean-François Boire conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marie Mercier;

Est également présent :

Monsieur James L.Lacroix, Directeur général & greffier-trésorier

Absence motivée:

M. Maurice Boissy conseiller poste #4

Dépôt – Avis de convocation – Dépôt et rapport verbal soumis

Rapport verbal de la direction générale indiquant que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

2022-12-377 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de M. Jean-François Boire,
Appuyé par Mme Josiane Surprenant, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit ouverte à 19h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-378 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Martin Van Winden,
Appuyé par M. Michel Monette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES

2022-12-379 Autorisation - Octroi d'un mandat de réalisation d'une vente par encan des biens recueillis par la municipalité lors de l'éviction du 19 septembre 2022

01. Considérant une éviction s'étant tenue le 19 septembre dernier;

02. Considérant que la Municipalité a recueilli un certains nombres d'articles laissés à l'abandon sur la voie publique;

03. Considérant les procédures nécessaires pour la réalisation d'une vente par encan pour libérer les items non-réclamés;

04. Considérant l'adoption de la résolution no.2022-11-08 lors de la séance ordinaire du conseil en date du 2022-11-291 portant sur le prolongement de la durée de l'entreposage des biens recueillis;

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'octroi d'un mandat de réalisation d'une vente par encan des biens recueillis par la municipalité lors de l'éviction du 19 septembre 2022 à la firme Aidans, De Munk huissier de justice;

Il est également que la vente par encan se déroulera lundi le 23 janvier 2023 à 10h00;

Il est également résolu d'autoriser toutes dépenses liées aux procédures de vente par encan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-380 Autorisation - Modification du cadre des ressources humaines touchant les cols bleu

01. Considérant l'adoption de la résolution no.2022-12-348 lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2022 prévoyant un projet de modification du cadre de gestion des ressources humaines;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De reporter le présent point à la séance ordinaire du 10 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

2022-12-381 Adoption - Règlement no.527 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2023

01. Considérant que l'article 954 du Code municipal prévoit que la municipalité doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

02. Considérant le dépôt d'un avis de motion lors de la séance ordinaire du conseil en date du 13 décembre 2022;

03. Considérant l'adoption d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil en date du 13 décembre 2022;

04. Considérant l'ajout de l'article 7.1 établissant des dispositions administratives dans la gestion des paiements de compte de taxation complémentaire;

05. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement no.527 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS, CULTURE & FAMILLE

2022-12-382 Autorisation - Modalités de contribution au financement des célébrations du 200ième des Municipalités de Napierville et de St-Cyprien-de-Napierville

01. Considérant la tenue d'activités dans le cadre des célébrations du 200ième des Municipalités de Napierville et de St-Cyprien-de-Napierville;

02. Considérant la nécessité d'établir des paramètres de paiement des dépenses occasionnées par ces événements;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner un processus de facturation trimestriel par Napierville concernant les activités dans le cadre des célébrations du 200ième des Municipalités de Napierville et de St-Cyprien-de-Napierville;

Il est également résolu de transmettre la présente résolution au conseil municipal de Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-383 Autorisation - Mandat de représentation et d'organisation du volet professionnel de la CAAF Louis-Cyr

01. Considérant un projet d'organisation du volet professionnel de la CAAF Louis-Cyr;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De reporter le présent sujet à la séance de janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

2022-12-384 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Michel Monette,

Appuyé par M. Jean-François Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit levée à 19h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

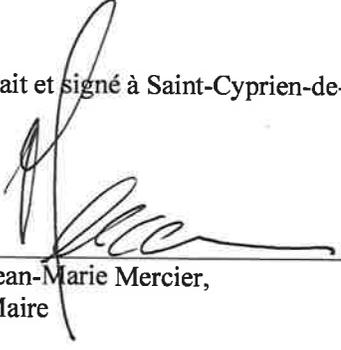
JEAN-MARIE MERCIER
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
GREFFIER-TRÉSORIER

**APPROBATION PAR
MONSIEUR LE MAIRE JEAN-MARIER MERCIER
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE MARDI, LE 20 DECEMBRE 2022 A 19H30 (Article 142 du C.M.)**

Conformément à l'article 142 du Code Municipal, je soussigné, M. Jean-Marie Mercier, maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du Mardi, le 20 décembre 2022 à 19h30 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Cyprien-de-Napierville, le 3 janvier 2023



Jean-Marie Mercier,
Maire